

Direction des Affaires juridiques
et des Assemblées

54, rue René Goscinny
85000 La Roche-sur-Yon
tél. : 02 51 05 57 79

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 26 SEPTEMBRE 2017

PROCES VERBAL

L'an deux mille dix-sept, le mardi 26 septembre à dix-huit heures, les délégués de La Roche-sur-Yon Agglomération se sont réunis au siège de La Roche-sur-Yon Agglomération - 54 rue René Goscinny à La Roche-sur-Yon, sous la présidence de Luc BOUARD.

Le Président constate que le quorum est atteint et ouvre la séance.

Le Président énonce les pouvoirs :

- Sébastien ALLAIN donne pouvoir à Jean-Louis BATIOT
- ML MORNET donne pouvoir à Marlène GUILLEMAND jusqu'à son arrivée
- Nathalie BRUNAUD-SEGUIN donne pouvoir à Patrick DURAND
- Laurence DE ENA donne pouvoir à Luc BOUARD
- Dominique GUILLET donne pouvoir à Luc GUYAU
- Françoise RAYNAUD donne pouvoir à Philippe DARNICHE
- Franck POTHIER donne pouvoir à Nathalie GOSELIN
- Malik ABDALLAH donne pouvoir à Jean-Marie CHAMARD
- Bernard QUENAULT donne pouvoir à Patricia LEJEUNE
- Caroline FOUNINI donne pouvoir à Pierre REGNAULT
- Stéphanie MARTINEAU donne pouvoir à Pierre CASSARD
- Laurent FAVREAU donne pouvoir à Anne AUBIN-SICARD
- Christine RAMBAUD-BOSSARD donne pouvoir à Yannick DAVID

Patrick DURAND est nommé secrétaire de séance.

Le procès verbal du 23 mai 2017 est soumis à l'approbation du Conseil et n'appelle aucune remarque.

1 CONTRAT DE RURALITE 2017-2020

Rapporteur : Monsieur Luc Guyau

L'enveloppe annuelle attribuée par l'Etat au territoire de la Communauté d'Agglomération est d'environ 1,2 millions d'euros jusqu'en 2020 et précisément de 1 160 063 € pour 2017. L'ensemble des projets envisagés par La Roche-sur-Yon Agglomération et par les communes sur les 4 ans est intégré au présent contrat de ruralité, une clause de revoyure étant fixée à mi-parcours. Un suivi annuel de la réalisation des projets est par ailleurs prévu.

Une réserve de 400 000 € est prévue au titre du contrat de ruralité et sera affectée sur des projets dans le cadre des points d'étape annuels ou de la clause de revoyure.

Intervention de Guy BATIOU :

« Document très intéressant, beaucoup de choses à dire et à commenter, je relèverai le point

1-5- LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT, AU COEUR DES PREOCCUPATIONS ET DE L'ACTION PUBLIQUE

La synthèse indique : des + pour le territoire agglo :

- Des dispositifs de préservation des espaces naturels*
- Une politique intercommunale de gestion des déchets*

C'est évidemment positif, et vous savez notre détermination à soutenir toute action positive en ce sens.

Et des - du territoire de l'agglo, je cite :

- Un enjeu de continuité écologique dans un contexte d'urbanisation lié à des facteurs de fragmentation (axes de communication, zones urbanisées, obstacles à l'écoulement) susceptibles de rompre trames verte et bleue.*

Tous nos projets urbanistiques, routiers devront donc être regardés au travers de ces enjeux

Nous en avons déjà parlé ici même – lors du SRCE (Schéma Régional de Cohérence Ecologique) entre autres - et j'attire votre attention sur la vigilance nécessaire lorsque nous aborderons le PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial) car il s'agit de questions qui vont bien au-delà de la simple question de la protection de l'environnement, mais portent bien sur le cadre de vie et, plus globalement encore, sur la ressource en eau et la biodiversité dont dépend la vie même, la nôtre comprise.

A ce titre on ne peut qu'être très inquiets de l'abandon par les préfets de Vendée et Loire Atlantique de la protection à 1 m des fossés. Ces arrêtés remettent en cause ce qu'il est très justement indiqué dans cette partie 1-5 du contrat de ruralité, à savoir, je cite à nouveau :

AU COEUR DES PREOCCUPATIONS ET DE L'ACTION PUBLIQUE, LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT.

Dernière remarque sur un - :

- Production et distribution de l'eau : ville-centre et autres communes, deux systèmes d'organisation différents qui perdurent. Il est évidemment nécessaire et légitime de s'interroger sur le service public de l'eau car comme nous venons de le voir la ressource est menacée, menace aggravée par le changement climatique... Tout est lié et il appartient à la puissance publique de faire au mieux pour garantir quantité et qualité de cette ressource.

Enfin sur 2 des annexes :

LIAISONS DOUCES SUR LE TERRITOIRE DE L'AGGLOMERATION YONNAISE

Et CREATION DE LA MAISON DE LA MOBILITE

Je ne vais pas revenir en détail sur ces 2 projets : à la suite de ce que je viens de dire ils sont de première importance et ont été l'objet de longs échanges en commission avec différents acteurs et ici même.

Juste 2 questions :

On note, avec satisfaction, 800 000€ pour l'acquisition, l'équipement et l'aménagement de la Maison de la Mobilité.

Pouvons-nous savoir comment est envisagé le fonctionnement et son budget et dans ce cadre comment seront associés les différents acteurs qui ont participé aux travaux de la commission afin que cette Maison de la Mobilité remplisse tout son rôle et colle au mieux aux préoccupations des usagers. »

Anne AUBIN-SICARD prend la parole sur cette thématique en l'absence de l'élu en charge des transports et précise qu'au-delà de la Commission c'est le comité de la mobilité durable de l'Agglomération qui sera étroitement impliqué au projet et fait remarquer le travail important rendu par les deux organisations.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2 MARCHES D'ASSISTANCE ET DE CONSEILS JURIDIQUES - MODIFICATION

Rapporteur : Monsieur Luc Guyau

Par délibération du 4 Juillet 2017, le Conseil d'Agglomération a attribué les marchés d'assistance et de conseils juridiques pour les 4 lots. Il est proposé d'apporter un complément concernant les volumes estimatifs annuels.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3 DELEGATIONS DU PRÉSIDENT ET DU BUREAU

Rapporteur : Monsieur Luc Bouard

Conformément à l'article L.5211-10 du code général des collectivités territoriales, il convient d'ajuster le périmètre des attributions du Président et du Bureau pour intégrer les récentes évolutions réglementaires dans le domaine des marchés publics.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4 DECISION MODIFICATIVE N°3 - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES 2017

Rapporteur : Monsieur Philippe Darniche

La décision modificative n° 3 a pour objet l'ajustement de la prévision budgétaire pour permettre la réalisation de dépenses et de recettes.

Les principaux mouvements concernent :

Budget principal :

- L'ajustement des crédits correspondant au FPIC (- 77 649 euros en recettes et 23 572 euros en dépenses),
- Un dégrèvement sur la taxe sur les surfaces commerciales pour 32 900 euros,
- Des mises à jour des crédits d'investissement sans impact sur l'équilibre du budget, en fonction de l'avancement des projets,
- Un transfert comptable pour un emprunt suite à la fin de sa phase de mobilisation à caractère revolving pour 5 000 000 euros.

Budget transports :

- Une hausse de la contribution financière forfaitaire liée à l'évolution de l'index de révision (+ 1,3 %) pour 137 675 euros.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5 FONDS DE CONCOURS COMMUNE DE NESMY : AMENAGEMENT SECURISE D'UN CARREFOUR RUE DE LA ROCHE

Rapporteur : Monsieur Philippe Darniche

La commune de Nesmy sollicite, au titre de son enveloppe de fonds de concours 2015-2020, une participation de 15 000 € de l'Agglomération pour l'aménagement sécurisé d'un carrefour situé rue de La Roche.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6 FONDS DE CONCOURS COMMUNE DE NESMY : PROGRAMME DE VOIRIES 2017

Rapporteur : Monsieur Philippe Darniche

La commune de Nesmy sollicite, au titre de son enveloppe de fonds de concours 2015-2020, une participation de 20 000 € de l'Agglomération pour son programme de voiries 2017.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Arrivée de Jany GUERET.

7 PROGRAMME ITI : AVENANT N°3

Rapporteur : Monsieur Philippe Darniche

Conformément aux articles 3 et 5.1 de la convention de mise en œuvre de l'Investissement Territorial Intégré (ITI) de La Roche-sur-Yon Agglomération en date du 12 octobre 2015, il est possible de modifier et de mettre à jour les opérations cofinancées par le FEDER.

Aujourd'hui, un plan d'actions mis à jour est de nouveau nécessaire pour tenir compte de l'opportunité offerte par le Comité Régional de suivi des fonds européens du 23 mars 2017 de procéder à la fongibilité des subventions au sein d'un même axe (axe 4, 5 ou 6) et nécessite la signature d'un avenant N° 3.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Arrivée de Sylvie DURAND.

8 ATTRIBUTION D'UNE AIDE A L'IMMOBILIER A SEPRO GROUP

Rapporteur : Monsieur Luc Guyau

Il est proposé au Conseil d'attribuer une aide à l'immobilier d'un montant de 100 000 € à SEPRO GROUP.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9 MARCHE GEOMETRE/GEOTECHNIQUE/GEODETECTION : GROUPEMENT DE COMMANDES

Rapporteur : Monsieur Luc Guyau

Afin de disposer d'accords-cadres pour la réalisation de levés topographiques, essais géotechniques et géodétection des réseaux, La Roche-sur-Yon Agglomération, la Ville de La Roche-sur-Yon, La Commune de Aubigny - Les Clouzeaux, La Commune de Dompierre-sur-Yon, La Commune de Fougeré, La Commune de La Chaize-le-Vicomte, La Commune de La Ferrière, La Commune de Mouilleron-le-Captif, La Commune de Rives de l'Yon, La Commune de Le Tablier, La Commune de Venansault, La Commune de Thorigny, ont décidé de constituer un groupement de commandes, conformément à l'article 28 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics.

Jean-Marie CHABOT relève une erreur sur les lots retenus pour la commune de Fougeré.

Le Président indique que la modification sera apportée.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10 SIGNATURE DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT 2017-2019 ENTRE L'UNIVERSITE DE NANTES ET LA ROCHE-SUR-YON AGGLOMERATION POUR L'OUVERTURE ET LE FONCTIONNEMENT DE L'ANTENNE DE L'UNIVERSITE PERMANENTE A LA ROCHE-SUR-YON

Rapporteur : Monsieur Luc Guyau

Il est proposé au Conseil d'Agglomération d'autoriser le Président à signer la convention de partenariat 2017-2019 avec l'Université de Nantes, précisant l'objet et les conditions de versement de la subvention communautaire annuelle de 3 000 euros pour l'année 2017 pour l'ouverture et le fonctionnement de l'Université Permanente.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11 SIGNATURE DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS 2017-2019 ENTRE LA ROCHE-SUR-YON AGGLOMERATION ET L'ASSOCIATION LAB OUEST

Rapporteur :

Il est proposé au Conseil d'Agglomération d'autoriser le Président à signer la convention de partenariat 2017-2019 avec le LAB OUEST, précisant l'objet et les conditions de versement de la subvention communautaire pluriannuelle pour favoriser le démarrage du fablab porté par le LAB OUEST.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12 ETUDE DE GISEMENTS FONCIERS : CONVENTION ENTRE LA ROCHE-SUR-YON AGGLOMERATION ET L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE LA VENDEE

Rapporteur : Monsieur Jean-Marie Chamard

Le P.L.H. 2017-2022 fixe sur cette période de 6 ans, une production de 4 950 logements, (soit une moyenne de 825 logements par an), dont 1 164 logements locatifs sociaux (au sens SRU). La question de la mobilisation du foncier est un élément clé de la production de logements sociaux sur le territoire.

Aussi, il est proposé de conduire avec l'Etablissement Public Foncier de la Vendée une étude des gisements fonciers qui permettra d'identifier, entre autre, les sites potentiels d'implantation des nouveaux logements locatifs sociaux.

L'Etablissement Public Foncier de la Vendée sera maître d'ouvrage de l'étude des gisements fonciers pour le compte de La Roche-sur-Yon Agglomération.

Jean-Louis BATIOU demande si le travail déjà réalisé, comme sur la commune de Rives de l'Yon, sera capitalisé afin de gagner du temps et de l'argent sur cette étude.

Jean-Marie CHAMARD précise que le travail ne sera pas réalisé deux fois. Le coût de 90 000 € est une estimation haute qui pourra éventuellement être revu à la baisse en fonction du travail qui sera fait. Un entretien aura néanmoins lieu au sein de chaque commune.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13 PROGRAMME DE SIX LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX LOTISSEMENT "LES LIBELLULES" A AUBIGNY-LES CLOUZEUX : SUBVENTION AU PROFIT DE VENDEE HABITAT POUR LA REALISATION DE QUATRE LOGEMENTS FINANCES EN PLAI-R

Rapporteur : Monsieur Jean-Marie Chamard

Conformément au dispositif d'aides en faveur de la création de logements locatifs sociaux (dans le cadre du PLH 2017-2022), il est proposé d'accorder une subvention de 32 000 € au profit de Vendée Habitat pour la réalisation de quatre logements financés en PLAI-r situés au sein du lotissement "Les Libellules" à Aubigny-Les Clouzeaux. Cette opération de 6 logements locatifs sociaux s'inscrit au titre de la programmation 2017.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14 PROGRAMME DE TROIS LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX "LA GRENOUILLERE" A AUBIGNY-LES CLOUZEUX : SUBVENTION AU PROFIT DE VENDEE LOGEMENT ESH POUR LA REALISATION D'UN LOGEMENT FINANCE EN PLAI-R

Rapporteur : Monsieur Jean-Marie Chamard

Conformément au dispositif d'aides en faveur de la création de logements locatifs sociaux (dans le cadre du PLH 2017-2022), il est proposé d'accorder une subvention de 8 000 € au profit de Vendée Logement esh pour la réalisation d'un logement financé en PLAI-r situés à "La Grenouillère" à Aubigny-Les Clouzeaux. Cette opération de 3 logements locatifs sociaux s'inscrit au titre de la programmation 2017.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15 PROGRAMME DE HUIT LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX LOTISSEMENT "LE HAMEAU DE LA TINOUZE" A AUBIGNY-LES CLOUZEUX : SUBVENTION AU PROFIT DE VENDEE LOGEMENT ESH POUR LA REALISATION DE DEUX LOGEMENTS FINANCES EN PLAI-R

Rapporteur : Monsieur Jean-Marie Chamard

Conformément au dispositif d'aides en faveur de la création de logements locatifs sociaux (dans le cadre du PLH 2017-2022), il est proposé d'accorder une subvention de 16 000 € au profit de Vendée Logement esh pour la réalisation de deux logements financés en PLAI-r situés au "Hameau de La Tinouze" à Aubigny-Les Clouzeaux. Cette opération de 8 logements locatifs sociaux s'inscrit au titre de la programmation 2017.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16 PROGRAMME DE CINQ LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX LOTISSEMENT "LES FRANGIPANIERS" A DOMPIERRE-SUR-YON : SUBVENTION AU PROFIT DE IMMOBILIERE PODELIHA POUR LA REALISATION DE DEUX LOGEMENTS FINANCES EN PLAI-R

Rapporteur : Monsieur Jean-Marie Chamard

Conformément au dispositif d'aides en faveur de la création de logements locatifs sociaux (dans le cadre du PLH 2017-2022), il est proposé d'accorder une subvention de 16 000 € au profit de Immobilière Podeliha pour la réalisation de deux logements financés en PLAI-r situés lotissement "Les Frangipaniers" à Dompierre-sur-Yon. Cette opération de 5 logements locatifs sociaux s'inscrit au titre de la programmation 2017.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17 PROGRAMME DE NEUF LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX LOTISSEMENT "LA JOUSSEMELIERE" A DOMPIERRE-SUR-YON : SUBVENTION AU PROFIT VENDEE LOGEMENT ESH POUR LA REALISATION DE TROIS LOGEMENTS FINANCES EN PLAI-R

Rapporteur : Monsieur Jean-Marie Chamard

Conformément au dispositif d'aides en faveur de la création de logements locatifs sociaux (dans le cadre du PLH 2017-2022), il est proposé d'accorder une subvention de 24 000 € au profit de Vendée Logement esh pour la réalisation de trois logements financés en PLAI-r situés à "La Joussemelière" à Dompierre-sur-Yon. Cette opération de 9 logements locatifs sociaux s'inscrit au titre de la programmation 2017.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18 PROGRAMME DE DIX LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX - OPERATION DE DEMOLITION-RECONSTRUCTION SITE ANCIENNE ECOLE "LOUIS CHAIGNE" A VENANSULT : SUBVENTION AU PROFIT DE ORYON POUR LA REALISATION DE QUATRE LOGEMENTS FINANCES EN PLUS ET SIX LOGEMENTS FINANCES EN PLAI-R

Rapporteur : Monsieur Jean-Marie Chamard

Conformément au dispositif d'aides en faveur de la création de logements locatifs sociaux (dans le cadre du PLH 2017-2022), il est proposé d'accorder une subvention de 160 000 € au profit de Oryon pour la réalisation de quatre logements financés en PLUS et six logements financés en PLAI-r, opération de démolition-reconstruction, situés sur le site de l'ancienne école "Louis Chaigne" à Venansault. Cette opération de 10 logements locatifs sociaux s'inscrit au titre de la programmation 2017.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Arrivée de ML MORNET.

19 AFFECTATION DES PRELEVEMENTS SRU : SUBVENTION AU PROFIT DE LA COMMUNE DE MOUILLERON-LE-CAPTIF POUR LA MOBILISATION DE FONCIER EN FAVEUR DE LA CREATION DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX

Rapporteur : Monsieur Jean-Marie Chamard

Il est proposé d'accorder une subvention de 12 000 € (issus des prélèvements SRU) au profit de la commune de Mouilleron-le-Captif pour la réalisation de deux logements locatifs sociaux, au sens SRU. Ces opérations sont réalisées par l'Association SOLIHA en baux à réhabilitation.

Joël SOULARD indique que le groupe d'opposition aurait préféré une politique globale sur le sujet avec enveloppe globale de ces pénalités qui soit affectée à la gestion de l'habitat social plutôt qu'un reversement systématique aux communes SRU.

QUESTION ADOPTÉE PAR

41 voix POUR

1 voix CONTRE : Madame Bernadette Barré-Idier

4 ABSTENTION(S) : Monsieur Pierre Régnauld, Madame Caroline Founini, Monsieur Joël Soulard, Monsieur Guy Batiot

20 GARANTIE PARTIELLE D'UN EMPRUNT DE 320 000,00 EUROS SOUSCRIT PAR SA HLM SAMO (SOCIETE DES MARCHES DE L'OUEST) AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS POUR LA REHABILITATION DE 30 LOGEMENTS INDIVIDUELS, Z.A.C. LES JAULNIERES A LA ROCHE-SUR-YON

Rapporteur : Monsieur Jean-Marie Chamard

Il est proposé au Conseil la garantie à hauteur de 30 % (soit 96 000,00 €) d'un emprunt de 320 000,00 € souscrit par SA HLM SAMO (Société des Marchés de l'Ouest) auprès de la C.D.C. pour la réhabilitation de 30 logements individuels, Z.A.C. Les Jaulnières à La Roche-sur-Yon.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21 GARANTIE PARTIELLE D'UN EMPRUNT DE 1 092 000,00 EUROS SOUSCRIT PAR VENDEE HABITAT AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS POUR LA CONSTRUCTION DE 13 LOGEMENTS RUE DE SAINT-ANDRE-D'ORNAY A LA ROCHE-SUR-YON

Rapporteur : Monsieur Jean-Marie Chamard

Il est proposé au Conseil la garantie à hauteur de 30 % (soit 327 600,00 €) d'un emprunt de 1 092 000,00 € souscrit par Vendée Habitat auprès de la C.D.C. pour la construction de 13 logements, rue de Saint-André-d'Ornay à La Roche-sur-Yon.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

22 GARANTIE PARTIELLE D'UN EMPRUNT DE 68 000,00 EUROS SOUSCRIT PAR VENDEE HABITAT AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS POUR LA CONSTRUCTION DE 32 LOGEMENTS CHEMIN DE LA POISSONNIERE A LA ROCHE-SUR-YON

Rapporteur : Monsieur Jean-Marie Chamard

Il est proposé au Conseil la garantie à hauteur de 30 % (soit 20 400,00 €) d'un emprunt de 68 000,00 € souscrit par Vendée Habitat auprès de la C.D.C. pour la construction de 32 logements, chemin de la Poissonnière à La Roche-sur-Yon.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

23 GARANTIE PARTIELLE D'UN EMPRUNT DE 92 000,00 EUROS SOUSCRIT PAR VENDEE HABITAT AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS POUR LA CONSTRUCTION DE 27 LOGEMENTS RUE DE LA GITE PILORGE, LES OUDAIRIES A LA ROCHE-SUR-YON

Rapporteur : Monsieur Jean-Marie Chamard

Il est proposé au Conseil la garantie à hauteur de 30 % (soit 27 600,00 €) d'un emprunt de 92 000,00 € souscrit par Vendée Habitat auprès de la C.D.C. pour la construction de 27 logements, rue de la Gîte Pilorge, Les Oudairies à La Roche-sur-Yon.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24 SAGE DU BASSIN VERSANT DU LAY : CONVENTION 2017 POUR PARTICIPATION FINANCIERE DE L'AGGLOMERATION SUR LA COMPETENCE SAGE

Rapporteur : Monsieur Gérard Rivoisy

Depuis plusieurs années, La Roche-sur-Yon Agglomération adhère au syndicat mixte du bassin versant du Lay pour la compétence Sage (schéma d'aménagement et de gestion des eaux) du bassin versant du Lay.

Tous les ans, le Syndicat mixte officialise ce partenariat par le biais d'une convention financière annuelle, soumise à délibération.

la participation financière de l'Agglomération pour l'année 2017 vers le syndicat mixte du bassin du Lay sera de 3 889,49 €, soit un montant légèrement inférieur à 2017, du fait de l'évolution du périmètre du syndicat.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Départ de Geneviève POIRIER-COUTANSAIS.

25 TERRITOIRES A ENERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE : AVENANT A LA CONVENTION DE FINANCEMENT

Rapporteur : Madame Anne Aubin-Sicard

Le pays Yon et Vie a été labellisé "territoire à énergie positive pour la croissance verte" en novembre 2015. Ce label se traduit par l'obtention de subventions pour la réalisation de projets visant à limiter les consommations d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre et à favoriser la production d'énergies renouvelables.

La convention initiale a permis de financer l'achat d'une voiture électrique et de 58 vélos à assistance électrique ainsi que des travaux au siège de l'Agglomération.

En mars 2017, le pays Yon et Vie a signé avec le ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer, un avenant portant sur des travaux d'aménagement de cheminements doux et l'implantation d'ombrières photovoltaïques en autoconsommation.

Il est proposé d'autoriser Le Président à signer cet avenant.

Guy BATIOT émet d'énormes doutes sur la rentabilité et l'exemplarité des smartflowers.

Jean-Louis BATIOT précise que rien n'est arrêté, il y a un exemple de smartflowers chez un particulier sur la Ville de La Roche-sur-Yon, et il est maintenant question de trouver de l'originalité et de l'attractivité sur ce type d'équipement mais la réflexion portera aussi sur les coûts d'investissement et d'aménagement.

Anne AUBIN-SICARD indique qu'on en est maintenant à la troisième génération de smartflowers et il faut regarder si les évolutions de l'équipement vont dans le bon sens.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

26 DECISIONS PRISES PAR LE BUREAU ET LE PRESIDENT

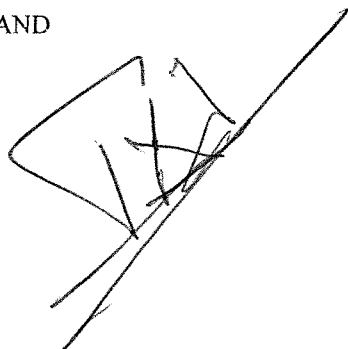
Rapporteur : Monsieur Luc Bouard

Rappel des Décisions prises entre le 21 juin 2017 et le 12 septembre 2017 en application des dispositions de l'article L2122-22 du CGCT.

La séance est levée à 19 H 00.

Le secrétaire de séance,

Patrick DURAND



Le Président,

Luc BOUARD

